
Fiches

Niveaux de vie et redistribution



Avertissement

Sur les sites Internet de l'Insee (www.insee.fr) et d'Eurostat (<http://epp.eurostat.ec.europa.eu>) pour les données internationales, les chiffres essentiels sont actualisés régulièrement.

Les comparaisons internationales contenues dans cet ouvrage s'appuient sur des données harmonisées publiées par Eurostat, qui peuvent différer des données nationales diffusées par les instituts nationaux de statistique.

Les données chiffrées sont parfois arrondies, en général au plus près de leurs valeurs réelles. Le résultat arrondi d'une combinaison de chiffres (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
e	Estimation
p	Résultat provisoire
r	Résultat révisé par rapport à l'édition précédente
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
K	Millier
M	Million
Md	Milliard
Réf.	Référence

4.1 Niveaux de vie

En 2015, en France métropolitaine, la moitié des personnes ont un **niveau de vie** inférieur à 20 300 euros annuels, soit 1 692 euros par mois (niveau de vie **médian** ou D5). Les 10 % des personnes les plus modestes de la population ont un niveau de vie inférieur à 10 860 euros annuels (1^{er} **décile** ou D1). À l'autre bout de l'échelle, les 10 % des personnes les plus aisées ont un niveau de vie supérieur à 37 510 euros (9^e **décile** ou D9). Le **rapport interdécile** (D9/D1) vaut ainsi 3,5. Les 20 % des personnes les plus modestes détiennent 8,8 % de la masse des niveaux de vie. Les 20 % les plus aisées en détiennent 38,3 %, soit 4,4 fois plus.

En 2015, le niveau de vie médian (D5) est en légère hausse par rapport à 2014 : + 0,4 % en euros constants. Cette augmentation de faible ampleur ne remet pas en cause le constat de longue stagnation du niveau de vie médian depuis 2008, après la progression soutenue d'avant la crise. Dans le haut de la distribution, le neuvième décile augmente sensiblement (+ 1,4 %) en 2015 par rapport à 2014, après trois années de baisse. Le niveau de 2015 est en retrait de 1,0 % par rapport à 2008. Plus généralement, les niveaux de vie supérieurs à la médiane sont en hausse en 2015, après avoir baissé l'année précédente. L'augmentation est de plus en plus marquée à mesure que le niveau de vie s'élève : de + 0,3 % pour le sixième décile, + 0,6 % pour les septième et huitième déciles à + 2,3 % pour le 95^e centile. Dans le bas de la distribution, le premier décile progresse modestement (+ 0,3 %) et retrouve son niveau de 2013 après la baisse de 0,3 % enregistrée entre 2013 et 2014. Depuis 2008,

le 1^{er} décile se replie de 3,1 %. À l'exception du premier décile, les niveaux de vie de la première moitié de la distribution sont légèrement orientés à la baisse (entre - 0,5 % pour le troisième décile et - 0,1 % pour le quatrième décile). Les inégalités sont quasiment stables en 2015 : l'**indice de Gini** augmente de 0,3 point de pourcentage (passant de 0,289 en 2014 à 0,292 en 2015). Cette très légère hausse fait suite à un repli marqué en 2013 (de 0,302 à 0,288) et une quasi-stagnation en 2014.

Parmi les personnes de 18 ans ou plus, le niveau de vie médian des **chômeurs** (14 060 euros) est inférieur de 38 % à celui des **actifs occupés** (22 500 euros). Il est également inférieur de 28 % à celui des **inactifs**. En 2015, parmi les inactifs, ce sont les retraités qui ont le niveau de vie médian le plus élevé avec 21 080 euros. Les autres inactifs (femmes au foyer, étudiants, personnes dans l'incapacité de travailler, etc.) ont un niveau de vie médian plus faible que les retraités : 15 260 euros, soit 28 % de moins. Le niveau de vie a tendance à augmenter avec l'âge des personnes en raison, dans un premier temps, de l'accroissement des revenus d'activité au cours de la carrière, puis, dans un second temps, de la progression des revenus du patrimoine du fait de l'accumulation du patrimoine au cours de la vie active. Ainsi, en 2015, les 50-64 ans ont un niveau de vie médian supérieur de 12 % à celui des 25-29 ans. Au-delà de 65 ans, le niveau de vie diminue : de plus en plus de personnes sont seules aux grands âges et les générations les plus anciennes, notamment les femmes, ont des droits à la retraite plus faibles en raison de carrières incomplètes. ■

Définitions

Le **niveau de vie** correspond au **revenu disponible** du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Il est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage. Les **unités de consommation** sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'« OCDE modifiée » qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Le **revenu disponible** comprend les revenus déclarés à l'administration fiscale, les revenus financiers non déclarés et imputés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, PEA, PEP, CEL, PEL), les prestations sociales perçues et la prime pour l'emploi, nets des principaux impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, CSG et CRDS). Il est proche du concept de revenu disponible au sens de la comptabilité nationale, mais son champ est un peu moins étendu (en particulier, il ne contient pas de loyer imputé pour les ménages propriétaires occupants).

Décile, médiane, rapport interdécile, indice de Gini : voir *annexe Glossaire*.

Actifs occupés, chômeurs, inactifs : voir *annexe Glossaire* ; ces concepts sont ici mesurés au sens du BIT au 4^e trimestre de l'année considérée.

Pour en savoir plus

- « Les niveaux de vie en 2015 », *Insee Première* n° 1665, septembre 2017.
- *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2016.
- Voir *fiches 4.2, 4.4 et 6.4*.

Niveaux de vie 4.1

1. Quelques indicateurs sur le niveau de vie depuis 1996

	montants annuels en euros constants 2015									
	1996	2002	2008	2010	2010 ¹	2012	2012 ²	2013	2014	2015
Niveau de vie médian	17 260	19 160	20 370	20 350	20 220	20 020	20 200	20 160	20 210	20 300
Niveau de vie moyen	19 620	22 220	23 730	23 850	23 840	23 590	23 650	23 250	23 250	23 440
1 ^{er} décile (D1)	9 190	10 690	11 290	11 010	10 990	10 760	10 700	10 860	10 830	10 860
9 ^e décile (D9)	32 280	36 260	38 140	38 300	37 920	37 950	38 070	37 240	36 990	37 510
Rapport interdécile (D9/D1)	3,5	3,4	3,4	3,5	3,5	3,5	3,6	3,4	3,4	3,5
S20 (%)	9,0	9,3	9,0	8,7	8,7	8,6	8,5	8,9	8,8	8,8
S50 (%)	31,0	31,1	30,9	30,2	30,1	30,0	30,1	30,8	30,8	30,6
S80 (%)	63,0	62,3	61,6	61,0	60,7	60,8	60,9	62,0	62,0	61,7
(100-S80)/S20	4,1	4,1	4,3	4,5	4,5	4,6	4,5	4,3	4,3	4,4
Indice de Gini³	0,279	0,281	0,289	0,299	0,303	0,303	0,302	0,288	0,289	0,292

1. De 2011 à 2012, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010. Une nouvelle version du millésime 2010 a également été produite avec l'enquête Patrimoine 2010, afin de pouvoir apprécier les évolutions entre 2010 et 2011 à méthode constante.

2. Cette série a été recalculée à partir des données de l'année 2012 en cohérence avec les modifications méthodologiques intervenues sur les données de l'année 2013. De plus, une nouvelle version réétalonnée des millésimes 2012, 2013 et 2014 a été produite avec l'enquête Patrimoine 2014-2015.

3. L'indice de Gini mesure le degré d'inégalité de la distribution des niveaux de vie. Il varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspondant à l'égalité parfaite (tout le monde a le même niveau de vie), la valeur 1 à l'inégalité extrême (une seule personne a tout le revenu).

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré à l'administration fiscale est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2015, les 20 % des personnes les plus modestes détiennent 8,8 % de la somme des niveaux de vie (S20), les 20 % les plus aisés perçoivent 38,3 % de la somme des niveaux de vie (complément à 100 de S80).

Note : la masse de niveau de vie S20 (respectivement S50 et S80) correspond à la somme des revenus disponibles par UC détenus par les 20 % (respectivement les 50 %, les 80 %) les plus modestes. Le ratio « (100-S80)/S20 » met en évidence les écarts entre la masse des revenus disponibles par UC détenue par les 20 % des personnes les plus aisées et celle détenue par les 20 % des personnes les plus pauvres.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux réétalonnées 1996-2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005-2015.

2. Niveau de vie annuel et indicateurs d'inégalité selon l'activité en 2015

	niveaux de vie en euros						
	1 ^{er} décile (D1)	Niveau de vie médian (D5)	9 ^e décile (D9)	Niveau de vie moyen	Rapport interdécile (D9/D1)	D9/D5	D5/D1
Actifs de 18 ans ou plus	11 820	21 790	39 510	24 990	3,3	1,8	1,8
En emploi	13 070	22 500	40 480	25 990	3,1	1,8	1,7
Chômeurs	7 960	14 060	26 490	16 180	3,3	1,9	1,8
Inactifs de 18 ans ou plus	10 770	19 560	37 040	23 020	3,4	1,9	1,8
Retraités	12 920	21 080	38 090	24 540	4,0	2,2	1,8
Autres inactifs dont étudiants	8 260	15 260	33 310	19 560	2,9	1,8	1,6
Enfants de moins de 18 ans	9 900	18 370	33 400	20 930	3,4	1,8	1,9
Ensemble	10 860	20 300	37 510	23 440	3,5	1,8	1,9

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré à l'administration fiscale est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

3. Niveau de vie annuel et indicateurs d'inégalité selon l'âge en 2015

	niveaux de vie en euros						
	1 ^{er} décile (D1)	Niveau de vie médian (D5)	9 ^e décile (D9)	Niveau de vie moyen	Rapport interdécile (D9/D1)	D9/D5	D5/D1
Moins de 18 ans	9 900	18 370	33 400	20 930	3,4	1,8	1,9
18 à 24 ans	8 460	17 450	33 060	20 050	3,9	1,9	2,1
25 à 29 ans	10 820	20 170	33 690	21 780	3,1	1,7	1,9
30 à 39 ans	11 180	20 580	35 520	22 510	3,2	1,7	1,8
40 à 49 ans	10 880	20 650	38 150	23 610	3,5	1,8	1,9
50 à 64 ans	11 600	22 590	43 760	26 970	3,8	1,9	1,9
65 ans ou plus	13 000	21 090	39 290	25 130	3,0	1,9	1,6
Ensemble	10 860	20 300	37 510	23 440	3,5	1,8	1,9

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré à l'administration fiscale est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

4.2 Pauvreté

En 2015, 8,9 millions de personnes vivent en dessous du seuil de **pauvreté monétaire**, fixé à 60 % du **niveau de vie médian**. Ce seuil s'établit en 2015 à 1 015 euros par mois. Le **taux de pauvreté** s'élève ainsi à 14,2 % de la population, en légère hausse par rapport à 2014 (14,0 %).

La moitié des personnes pauvres ont un niveau de vie inférieur à 815 euros mensuels. À titre de comparaison, le revenu de solidarité active (RSA) socle pour une personne seule s'élève à 514 euros au 1^{er} janvier 2015 puis 524 euros au 1^{er} septembre, et l'allocation de solidarité pour personnes âgées (ASPA) est de 800 euros, sachant que d'autres prestations (dont les aides au logement) complètent souvent le revenu disponible des allocataires de ces minima sociaux. Ainsi, en 2015, 66,2 % des ménages bénéficiaires du RSA socle vivent au-dessous du seuil de pauvreté et 42,0 % des ménages qui perçoivent le minimum vieillesse.

En 2015, l'indicateur d'**intensité de la pauvreté** baisse, passant de 20,1 % en 2014 à 19,6 %. Le niveau de vie médian des personnes pauvres augmente en effet davantage que le seuil de pauvreté, en partie en raison de mesures sociales ciblées sur les personnes pauvres entrées en vigueur en 2015 (majoration de 9 % du complément familial, revalorisation de l'allocation de soutien familial et nouvelle revalorisation de 2 % du RSA).

Parmi les **actifs**, 10,8 % sont en situation de pauvreté monétaire : 37,6 % des **chômeurs** sont dans cette situation contre 7,8 % des personnes en **emploi**. En 2015, le niveau de vie médian des chômeurs baisse de 1,2 % en euros constants et leur taux de pauvreté progresse de 0,3 point. Cette évolution s'explique par un

changement de la structure par catégorie socio-professionnelle des chômeurs : la part des cadres et des professions intermédiaires diminue alors que celle des ouvriers et des personnes n'ayant jamais travaillé progresse. Il en résulte une baisse de 2,5 % en moyenne des montants d'allocations chômage perçues par rapport à l'année 2014.

En 2015, ce sont les retraités qui ont le taux de pauvreté le plus bas (7,3 %) ; leur taux de pauvreté se stabilise après quatre années consécutives de baisse. Pour les autres **inactifs**, dont les étudiants, le taux de pauvreté est beaucoup plus élevé : 32,1 %, en hausse de 1,2 point par rapport à 2014. Enfin, les enfants sont aussi fortement touchés par la pauvreté : en 2015, un enfant de moins de 18 ans sur cinq vit au sein d'une famille pauvre.

Les personnes vivant au sein d'une famille monoparentale sont particulièrement touchées par la pauvreté. En 2015, 32,7 % de ces personnes sont pauvres, soit une proportion 2,3 fois plus élevée que dans l'ensemble de la population. Le taux de pauvreté des familles monoparentales est cependant en baisse de 0,9 point par rapport à 2014. Les familles nombreuses sont également plus exposées : parmi les personnes vivant au sein d'un couple avec au moins trois enfants, 23,6 % sont confrontées à la pauvreté en 2015. À l'inverse, les personnes vivant en couple sans enfant sont les moins touchées par la pauvreté (6,0 % en 2015). Enfin, 15,5 % des personnes seules, qui ne bénéficient pas des économies d'échelle que permet la vie en couple, ni du revenu supplémentaire que peut apporter le conjoint, vivent en dessous du seuil de pauvreté. Cette proportion est en baisse de 0,4 point par rapport à 2014. ■

Définitions

Pauvreté monétaire : une personne est considérée comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative : le seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. L'Insee, comme Eurostat, privilégie le seuil à 60 % de la **médiane**.

Taux de pauvreté : pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté (on privilégie généralement le seuil à 60 % de la médiane des niveaux de vie).

Intensité de la pauvreté : écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

Niveau de vie, médiane, actifs, chômeurs, emploi, inactifs : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Les niveaux de vie en 2015 », *Insee Première* n° 1665, septembre 2017.
- *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2016.
- Voir *fiches 4.1 et 6.4*.

1. Indicateurs de pauvreté de 1996 à 2015

	1996	2002	2008	2010	2010 ¹	2012	2012 ²	2013	2014	2015
Taux de pauvreté (en %)	14,5	12,9	13,0	14,1	14,0	13,9	14,2	13,8	14,0	14,2
Seuil de pauvreté (en euros 2015 par mois)	863	958	1 019	1 018	1 011	1 001	1 010	1 008	1 010	1 015
Niveau de vie médian des personnes pauvres (en euros 2015 par mois)	697	799	830	825	819	795	794	807	807	815
Nombre de personnes pauvres (en milliers)	8 179	7 495	7 836	8 617	8 520	8 540	8 760	8 563	8 732	8 875
Intensité de la pauvreté (en %)	19,2	16,6	18,5	18,9	19,0	20,5	21,4	20,0	20,1	19,6

1. De 2011 à 2012, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010. Une nouvelle version du millésime 2010 a également été produite avec l'enquête Patrimoine 2010, afin de pouvoir apprécier les évolutions entre 2010 et 2011 à méthode constante.

2. Cette série a été recalculée à partir des données de l'année 2012 en cohérence avec les modifications méthodologiques intervenues sur les données de l'année 2013. De plus, une nouvelle version réropolée des millésimes 2012, 2013 et 2014 a été produite avec l'enquête Patrimoine 2014-2015.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant au sein d'un ménage dont le revenu déclaré à l'administration fiscale est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux réropolées 1996-2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005-2015.

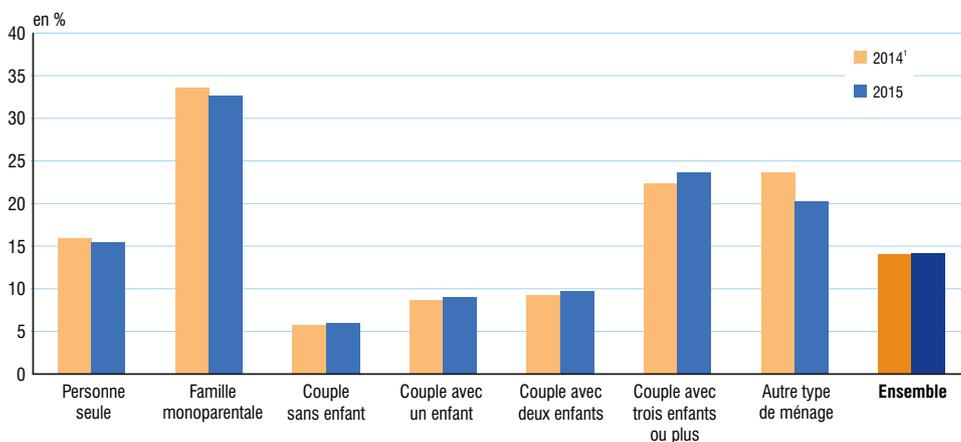
2. Pauvreté des personnes selon l'activité en 2015

	Personnes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)	Intensité de la pauvreté (en %)
Actifs de 18 ans ou plus	3 079	10,8	21,3
En emploi	1 988	7,8	18,8
Chômeurs	1 091	37,6	24,1
Inactifs de 18 ans ou plus	3 005	14,9	18,9
Retraités	1 028	7,3	12,6
Autres inactifs dont étudiants	1 977	32,1	23,5
Enfants de moins de 18 ans	2 791	19,9	18,9
Ensemble de la population	8 875	14,2	19,6

Champ : France métropolitaine, personnes vivant au sein d'un ménage dont le revenu déclaré à l'administration fiscale est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

3. Taux de pauvreté par type de ménage



1. Série réropolée avec l'enquête Patrimoine 2014-2015.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant au sein d'un ménage dont le revenu déclaré à l'administration fiscale est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Note : il s'agit ici de la composition du ménage au moment de l'enquête. Ainsi, par exemple, les couples sans enfant peuvent avoir des enfants mais ceux-ci ne résident pas au sein du ménage au moment de l'enquête.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2014 et 2015.

4.3 Protection sociale

En 2015, les dépenses de l'ensemble des régimes de protection sociale s'élèvent à 746,6 milliards d'euros (hors transferts entre régimes), dont 701,2 milliards d'euros consacrés aux prestations de **protection sociale** (soit 32,0 % du PIB). Sur longue période, les prestations sociales en volume ralentissent : leur croissance annuelle est passée de 6,9 % en moyenne entre 1959 et 1981, à 2,8 % entre 1981 et 2007, est temporairement remontée à 3,4 % entre 2007 et 2009 à cause de la crise économique, puis est redescendue à 1,8 % entre 2009 et 2015. Elles restent néanmoins plus dynamiques que le PIB.

En 2015, le rythme de croissance des prestations (+ 1,6 % en valeur) est le plus bas observé depuis 1959, en raison notamment de l'absence d'inflation.

Les prestations sont réparties en six grands risques sociaux. Les risques vieillesse-survie (319,7 milliards d'euros) et santé (245,0 milliards d'euros) représentent à eux deux 80,5 % du total des prestations. Les 19,5 % restants se répartissent entre les risques famille, emploi, pauvreté-exclusion sociale et logement.

En 2015, les prestations vieillesse-survie augmentent moins vite en euros courants que les années précédentes (+ 1,6 % contre + 2,1 % en moyenne annuelle en 2014), du fait d'une moindre progression des effectifs de retraités (baisse du nombre de départs à la retraite en 2015) et du ralentissement de la croissance de la pension moyenne, celle-ci étant indexée sur l'inflation qui a été particulièrement faible en 2014 (+ 0,5 %). Les prestations santé sont également moins dynamiques en 2015 (+ 2,0 %) qu'en 2014 (+ 2,5 %). En particulier, la dépense de médicaments ralentit en 2015, après une année 2014 atypique au cours de laquelle le remboursement des nouveaux traitements de

l'hépatite C avait accru la dépense. De même, la dynamique de la masse salariale hospitalière ralentit. Les prestations familiales stagnent en 2015 (+ 0,2 %, après + 1,6 % en 2014), sous l'effet des réformes comme la modulation des allocations familiales en fonction des ressources des ménages. Les prestations logement progressent également moins rapidement en 2015 (+ 0,8 %) qu'en 2014 (+ 1,6 %), du fait de la légère baisse du nombre de bénéficiaires (- 0,3 %). Les prestations liées à l'emploi progressent au même rythme qu'en 2014 (+ 1,6 % en 2015, après + 1,7 %), en raison de la hausse toujours soutenue du nombre de demandeurs d'emploi et de l'entrée en vigueur de la convention de mai 2014, qui a élargi l'accès à l'indemnisation chômage. Les prestations relatives à la pauvreté et l'exclusion sociale ralentissent en 2015 (+ 2,2 % contre + 5,8 % en 2014), notamment du fait d'une moindre hausse des effectifs de bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA). La revalorisation exceptionnelle du RSA, dans le cadre du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, contribue néanmoins à la dynamique globale de ces prestations.

En 2015, les régimes de protection sociale sont financés à 61,4 % par des cotisations sociales, à 24,7 % par des impôts et taxes affectés (ITAF) et, dans une moindre mesure, par des contributions publiques et d'autres ressources (13,8 %). Les ressources de la protection sociale en valeur progressent de 1,7 % en 2015 (après + 2,6 % en 2014), pour s'établir à 741,5 milliards d'euros.

Au total, le déficit global de la protection sociale continue de se résorber et s'élève en 2015 à 5,1 milliards d'euros (soit 0,2 % du PIB), contre 7,7 milliards en 2014 et 8,2 milliards en 2013. ■

Définitions

Protection sociale : voir annexe *Glossaire*.

Pour en savoir plus

- *Minima sociaux et prestations sociales. Ménages aux revenus modestes et redistribution – édition 2017*, coll. « Panorama de la Drees - Social », Drees, juillet 2017.
- *La protection sociale en France et en Europe en 2015 – édition 2017*, coll. « Panorama de la Drees - Social », Drees, juin 2017.

Protection sociale 4.3

1. Dépenses de protection sociale, hors transferts

en milliards d'euros courants

	2006	2009	2012	2013	2014	2015
Santé	191,7	211,8	228,9	234,3	240,1	245,0
Maladie	157,0	173,8	187,0	191,2	195,9	200,2
Invalidité et accidents du travail	34,7	37,9	41,9	43,1	44,2	44,7
Vieillesse - survie	231,6	267,4	299,0	308,2	314,5	319,7
Famille	45,9	50,1	52,0	53,2	54,1	54,2
Emploi	31,7	36,1	40,7	42,2	42,9	43,6
Logement	14,4	16,2	17,2	17,7	18,0	18,1
Pauvreté - exclusion sociale	13,7	18,5	18,7	19,1	20,3	20,7
Ensemble des prestations	529,0	600,0	656,6	674,7	689,9	701,2
Autres dépenses ¹	36,3	40,9	46,1	44,3	46,9	45,4
Ensemble des dépenses	565,3	640,8	702,7	719,0	736,8	746,6

1. Frais financiers et non financiers, frais divers, emplois du compte de capital.

Champ : France.

Source : Drees, comptes de la protection sociale (base 2010).

2. Nombre de bénéficiaires de quelques prestations sociales

effectifs au 31 décembre, en milliers

	2006	2009	2012	2013	2014	2015
Retraités de droit direct	13 640	14 743	15 349	15 629	15 828	15 980
Bénéficiaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) et de l'allocation supplémentaire vieillesse (ASV) ¹	599	583	564	558	554	554
Bénéficiaires des aides au logement ²	5 922	6 309	6 375	6 497	6 542	6 520
Bénéficiaires des allocations familiales (AF)	4 854	4 898	4 973	5 007	5 038	5 032
Bénéficiaires du complément familial (CF)	879	865	853	858	865	881
Bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire (ARS)	3 022	3 030	2 977	3 049	3 089	3 128
Bénéficiaires de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE)	2 102	2 349	2 343	2 329	2 303	2 205
Bénéficiaires de l'allocation de soutien familial (ASF)	699	750	737	746	756	760
Bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (RMI) ³	1 279	139	0	0	0	0
Bénéficiaires de l'allocation de parent isolé (API) ³	217	30	0	0	0	0
Bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) ³	0	1 730	2 175	2 295	2 428	2 534
Bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)	804	883	963	988	1 007	1 029
Bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)	154	167	211	222	233	242
Chômeurs indemnisés hors formation ⁴	2 466	2 547	2 731	2 866	2 936	3 104

1. L'ASPA est entrée en vigueur le 13 janvier 2007. Elle se substitue, pour les nouveaux bénéficiaires, aux anciennes allocations du minimum vieillesse, notamment à l'ASV.

2. Aide personnalisée au logement (APL), allocation de logement à caractère social (ALS) et allocation de logement à caractère familial (ALF).

3. Le RSA remplace le RMI, l'API et une partie de la prime pour l'emploi à compter du 1^{er} juin 2009 en métropole et du 1^{er} janvier 2011 en outre-mer (1^{er} janvier 2012 à Mayotte).

4. Effectifs CVS-CJO en fin de mois, en moyenne annuelle et en milliers.

Champ : France.

Note : effectifs en nombre de foyers sauf pour retraités de droit direct, bénéficiaires du RMI, API, AAH en nombre d'individus.

Sources : Cnaf ; Drees ; Pôle emploi.

3. Ressources hors transferts des comptes de la protection sociale

en milliards d'euros courants

	2006	2009	2012	2013	2014	2015
Cotisations totales	363,2	392,1	428,1	440,1	452,2	455,6
Cotisations effectives ¹	320,4	343,9	374,3	385,6	396,8	399,8
Cotisations des employeurs	201,4	215,5	235,3	240,6	246,3	247,8
Cotisations des salariés	74,0	77,6	84,0	88,3	91,3	93,9
Cotisations des travailleurs indépendants	18,8	21,6	23,6	24,7	25,4	24,6
Autres cotisations effectives	26,2	29,2	31,4	31,9	33,8	33,5
Cotisations imputées ²	42,8	48,2	53,7	54,6	55,5	55,8
Impôts et taxes affectés	129,8	148,1	172,7	178,2	183,1	183,1
Contributions publiques³	56,7	67,2	70,9	72,1	74,4	83,0
Produits financiers	7,4	7,7	8,1	7,4	7,7	7,0
Autres ressources	11,5	12,2	11,3	13,0	11,6	12,7
Ensemble des ressources	568,6	627,3	691,1	710,8	729,1	741,5

1. La refonte des comptes des mutuelles et des institutions de prévoyance en comptabilité nationale et dans les comptes de la protection sociale a occasionné le reclassement de toutes les cotisations versées à ces organismes en « autres cotisations effectives ».

2. Elles mesurent la contribution des employeurs publics ou privés au financement du régime d'assurance sociale qu'ils gèrent eux-mêmes pour leurs propres salariés ou ayants droits. Elles sont la contrepartie des prestations sociales versées par l'employeur (comme les retraites des fonctionnaires de l'État).

3. Versements de l'État et des collectivités locales aux régimes de la protection sociale ; elles sont prélevées sur l'ensemble des recettes fiscales et ne constituent donc pas une recette affectée.

Champ : France.

Source : Drees, comptes de la protection sociale (base 2010).

4.4 Redistribution monétaire

Pour mesurer l'impact des **prélèvements directs** et des **prestations sociales** sur la répartition des richesses, le revenu des ménages est comparé avant et après **redistribution monétaire**. En 2016, avant redistribution monétaire, le **niveau de vie** moyen des 20 % de personnes les plus aisées est de 55 630 € par an et par **unité de consommation** (UC), soit 8,5 fois supérieur au niveau de vie moyen des 20 % de personnes les plus modestes (6 520 € par an et par UC). Après redistribution, ce rapport est de 3,9 : le niveau de vie moyen des 20 % de personnes les plus modestes a augmenté de 74,5 % et celui des 20 % les plus riches a diminué de 20,0 %. La réduction des écarts est encore plus grande aux extrémités de la distribution des revenus : les 10 % de personnes les plus pauvres disposent d'un niveau de vie moyen avant redistribution de l'ordre de 3 080 € par an et par UC, contre 72 690 € pour les 10 % les plus aisées, soit 23,6 fois plus. Après redistribution, ce rapport passe à 5,7.

Les prélèvements et prestations ne contribuent pas tous avec la même intensité à la réduction globale des inégalités de niveau de vie. L'efficacité redistributive d'un transfert, c'est-à-dire sa capacité à réduire les inégalités de revenus, est fonction de deux critères : sa **progressivité** et son poids dans le revenu disponible global des ménages.

Du côté des prélèvements, l'impôt sur le revenu, par son système de tranches d'imposition à taux croissants, est le transfert le plus redistributif : en 2016, il participe à hauteur de 29 % à la réduction des inégalités relatives de niveau de vie. En revanche, les contributions sociales (CSG hors composante maladie, CRDS) et les cotisations famille, très faiblement progressives, réduisent peu les inégalités relatives, même si la

contribution de la CSG hors composante maladie a légèrement augmenté à la suite de la réforme des taux d'affectation de la CSG entre les différentes branches de la Sécurité sociale. En 2016, les prestations sociales mettent en jeu des masses moyennes deux fois moins importantes que les prélèvements mais contribuent pour 65 % à la réduction des inégalités, soit presque deux fois plus que les prélèvements. Elles comprennent en effet deux types de transferts particulièrement progressifs car dotés d'un barème très ciblé sur les ménages disposant de faibles revenus. Les aides au logement, d'une part, qui apportent un soutien financier important aux ménages qui les perçoivent (2 632 € par an en moyenne par ménage allocataire), contribuent pour 17 % à la réduction des inégalités. Les minima sociaux, d'autre part, réservés aux personnes les plus pauvres, sont par nature les prestations sociales les plus ciblées. À la suite de la transformation du RSA activité en prime d'activité, les minima sociaux et la prime d'activité représentent, en 2016, 17 % du niveau de vie moyen des 20 % de personnes les plus modestes (et même 29 % de celui des 10 % de personnes les plus modestes) et contribuent désormais pour 24 % à la réduction globale des inégalités. Enfin, les prestations familiales contribuent pour 25 % à la réduction des inégalités. Ce pouvoir redistributif est d'abord dû à la part importante que ces prestations représentent dans le revenu global des ménages relativement aux autres prestations. En effet, les ménages avec enfants sont plus nombreux dans le bas de la distribution des niveaux de vie. De plus, les allocations familiales et la plupart des prestations familiales sont désormais sous condition de ressources et de ce fait bénéficient davantage aux ménages les plus modestes. ■

Définitions

Le champ de la **redistribution monétaire** regroupe les **prestations sociales** monétaires (prestations familiales, minima sociaux et allocations logement) et les **prélèvements directs** non contributifs (contributions sociales hors CSG maladie, cotisations patronales famille, impôt sur le revenu, taxe d'habitation) dont l'objectif principal est de réduire les écarts de niveau de vie entre ménages. Les transferts visant le remplacement d'un revenu d'activité tels que les systèmes de retraite et d'assurance chômage sont exclus du champ car l'analyse de leur caractère redistributif ne s'apprécie de manière adéquate que par une approche sur cycle de vie.

Progressivité : un prélèvement est progressif si sa part dans le revenu augmente à mesure que le niveau de vie initial s'accroît. Une prestation est progressive si sa part dans le revenu diminue à mesure que le niveau de vie initial s'accroît.

Niveau de vie, unité de consommation (UC) : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Les réformes des prestations et prélèvements intervenues en 2016 opèrent une légère redistribution au profit des 20 % des ménages les plus modestes », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2017.

Redistribution monétaire 4.4

1. Montants moyens des prélèvements et prestations par unité de consommation en 2016

en euros par UC

	Fractiles de niveau de vie avant redistribution ¹							Ensemble
	D1	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	D10	
Niveau de vie avant redistribution (A)	3 080	6 520	15 570	21 530	28 810	55 630	72 690	25 610
Prélèvements	- 160	- 340	- 930	- 1 770	- 3 340	- 11 330	- 17 050	- 3 540
Financement de la protection sociale	- 130	- 280	- 710	- 1 170	- 1 710	- 4 100	- 5 780	- 1 590
Cotisations sociales ²	- 40	- 120	- 340	- 550	- 810	- 1 580	- 2 070	- 680
Contributions sociales	- 80	- 150	- 370	- 620	- 900	- 2 520	- 3 710	- 910
Impôt directs	- 30	- 60	- 220	- 600	- 1 630	- 7 240	- 11 280	- 1 950
Impôt sur le revenu (y c. crédits d'impôt)	10	20	10	- 250	- 1 160	- 6 540	- 10 480	- 1 580
Taxe d'habitation	- 40	- 80	- 230	- 360	- 470	- 700	- 800	- 370
Prestations	6 940	5 200	1 450	760	500	250	210	1 630
Prestations familiales	2 020	1 730	870	570	380	160	130	740
Allocations familiales	800	710	410	310	240	110	80	360
Autres prestations familiales ³	1 210	1 020	470	260	140	50	50	390
Aides au logement	2 050	1 490	200	30	10	10	0	350
Prime d'activité et minima sociaux⁴	2 870	1 980	380	160	110	80	80	540
Niveau de vie (B)	9 860	11 380	16 100	20 520	25 960	44 530	55 830	23 700
Taux de redistribution (B - A)/A	220,1	74,5	3,4	- 4,7	- 9,9	- 20,0	- 23,2	- 7,5

1. Q1 : 20 % des personnes les plus modestes, ..., Q5 : 20 % des personnes les plus aisées ; D1 : 10 % des personnes les plus modestes, ..., D10 : 10 % des personnes les plus aisées.

2. Les cotisations sociales retenues ici sont les cotisations patronales famille car ce sont les seules non contributives.

3. Allocation de soutien familial, allocation d'éducation de l'enfant handicapé, complément de libre choix d'activité de la Paje, complément familial, allocation de base de la Paje et allocation de rentrée scolaire.

4. Revenu de solidarité active, minimum vieillesse (Aspa), allocation supplémentaire d'invalidité, allocation pour adulte handicapé et son complément.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : les personnes du 3^e quintile de niveau de vie ont acquitté en moyenne 250 euros d'impôt sur le revenu par an et par unité de consommation.

Note : l'actualisation pour 2016 de l'ERFS 2014 faite dans le modèle Ines repose sur des hypothèses d'évolutions tendanciennes de revenus, d'activité et de structure démographique entre 2014 et 2016 et non sur l'évolution réelle constatée sur cette période. Les montants ne sont en aucun cas comparables aux montants proposés dans la fiche 4.1. Ils ne sont pas non plus comparables aux montants des publications antérieures de France, portrait social.

Source : Insee, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2014 (actualisée 2016) ; modèle Ines, calculs Drees et Insee.

2. Contribution des différents transferts à la réduction des inégalités de niveau de vie en 2016

	Part du transfert dans le niveau de vie (en %) (A)	Progressivité (B)	Contribution à la réduction des inégalités (en %) (C)
Prélèvements	- 14,9	2,3	34,9
Financement de la protection sociale	- 6,7	1,0	6,7
Cotisations sociales ¹	- 2,9	0,5	1,5
Contributions sociales	- 3,8	1,4	5,2
Impôts directs	- 8,2	3,3	28,2
Impôt sur le revenu (y c. crédits d'impôt)	- 6,7	4,1	28,7
Taxe d'habitation	- 1,5	- 0,4	- 0,5
Prestations	6,9	9,5	65,1
Prestations familiales	3,1	7,9	24,6
Allocations familiales	1,5	7,0	10,5
Autres prestations familiales ²	1,6	8,7	14,1
Aides au logement	1,5	11,5	16,9
Prime d'activité et minima sociaux³	2,3	10,4	23,6
Niveau de vie	100,0	///	100,0

1. Les cotisations sociales retenues ici sont les cotisations patronales famille car ce sont les seules non contributives.

2. Allocation de soutien familial, allocation d'éducation de l'enfant handicapé, complément de libre choix d'activité de la Paje, complément familial, allocation de base de la Paje et allocation de rentrée scolaire.

3. Revenu de solidarité active, minimum vieillesse (Aspa), allocation supplémentaire d'invalidité, allocation pour adulte handicapé et son complément.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : les prestations représentent en moyenne 7 % du niveau de vie et contribuent pour 65,1 % à la réduction des inégalités.

Note : la colonne (A) représente le rapport moyen entre le prélèvement ou la prestation considéré et le niveau de vie. La colonne (B) estime la progressivité du transfert via la différence entre son pseudo-Gini et le Gini du niveau de vie initial (multipliée par 10 par souci de lisibilité). La colonne (C) estime les contributions (en %) de chaque transfert à la réduction des inégalités : (A)x(B) exprimé en pourcentage.

Source : Insee, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2014 (actualisée 2016) ; modèle Ines, calculs Drees et Insee.